

JUSTICE

Moins de récidive avec le bracelet

Les détenus sous surveillance électronique sont bien moins nombreux à récidiver dans les 5 années suivant le terme de l'exécution de leur peine que ceux qui ont purgé leur peine entièrement derrière les barreaux, selon les conclusions d'une étude réalisée par des collaborateurs de l'Institut National belge de Criminologie et de Criminologie (INCC) et de l'Institut voor Strafrecht & Criminologie de Leyde, aux Pays-Bas.

La part de récidives est apparue significativement plus basse chez les détenus sous surveillance électronique que chez les personnes ayant purgé leur peine derrière les barreaux. Après un délai d'un an, 18 % des détenus qui avaient purgé leur peine en prison étaient à nouveau derrière des barreaux, contre 5 % dans l'autre groupe. Après 3 et 5 ans, les proportions étaient de respectivement 38 et 46 % pour le premier groupe, contre 17 et 24 % pour le second.

Les chercheurs ont comparé, sur une période de cinq ans, la part de remise en détention de détenus ayant purgé une peine de 6 mois à 3 ans, soit avec un bracelet électronique, soit dans un établissement pénitentiaire. Ils ont utilisé des données provenant du registre pénitentiaire belge, de personnes libérées dans la période 2003-2005. Quelque 5 381 personnes ont été prises en compte, dont 4 307 étaient enfermées dans une cellule et 1 074 étaient placées sous surveillance électronique.

Les chercheurs précisent que des recherches complémentaires sont nécessaires pour déterminer les causes de ces différences. Les personnes portant un bracelet électronique pourraient par exemple bénéficier d'une réinsertion plus facile, ou il est possible qu'ils ressentent un meilleur soutien de leur entourage sans souffrir des inconvénients de la prison. ■